

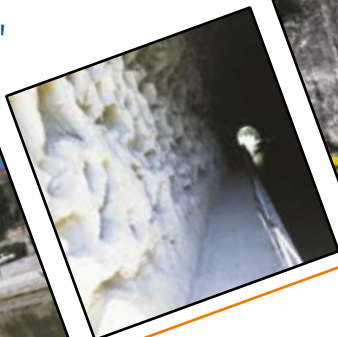
vnf

voies
navigables
de France

direction
interrégionale
du Sud-Ouest

guide

Canal de Garonne,
Canal du Midi.



le guide
du plaisancier



La voie d'eau s'inscrit
dans le grand défi pour
l'environnement et la
préservation des milieux
naturels à fortes valeurs
écologiques.

Voies navigables de
France, établissement
citoyen s'implique dans le
développement durable et
l'intègre dans ses métiers.

Pour ses supports de
communication, VNF a choisi
d'utiliser le papier recyclé et
l'impression avec des encres
végétales.



sommaire

A savoir avant de partir...

Quelques règles...	4
Stationnement des bateaux...	5
Conseils et conditions particulières...	6
Passage aux écluses...	7
Passage aux écluses automatisées...	8
Permis et péages...	9
Renseignements pratiques...	10-11

Votre voyage...

Carte du réseau...	12-13
Gironde et Lot-et-Garonne...	14-17
Tarn-et-Garonne...	18-21
Haute-Garonne...	22-25
Aude - Languedoc-Ouest...	26-29
Aude et Hérault - Languedoc-Est...	30-34

Informations pratiques et culturelles...

Respect = séjour de qualité...	35
Les sources du Canal du Midi...	36
Un peu d'histoire...	36-37
La signalisation sur les canaux...	38-39
Voies navigables de France (VNF) : gestionnaire de la voie d'eau...	40
Mots clés...	41

A savoir avant de partir...

Avant de larguer les amarres vers la détente et l'aventure, la lecture de ces quelques recommandations feront de vous un véritable capitaine au long cours sur les eaux calmes et tranquilles de nos canaux.

www.vnf.fr

Plaisanciers internautes, nous vous invitons à surfer sur le site de Voies navigables de France.

Dispositions réglementaires applicables sur le canal

Les règles de route

Il est conseillé d'avoir à bord les cartes ou guides des voies navigables sur lesquelles vous souhaitez naviguer.



Les "règles de la route" sont énoncées dans le Règlement Général de Police appelé "**Code Fluvial**" et dans le Règlement Particulier de Police.

D'autres informations importantes peuvent être affichées aux écluses : ce sont les **avis à la Batellerie**. Ces avis indiquent, par exemple, les interruptions momentanées du fonctionnement des écluses ou de la navigation. N'hésitez pas à les consulter aux écluses, dans les subdivisions ou sur le site **internet de VNF** (voir page 11).

Les règles de navigation

Sens conventionnel de la navigation :

Sur le Canal du Midi, le bief de partage des eaux est situé au Seuil de Naurouze, entre les écluses "Océan" et "Méditerranée". Au débouché de la rigole d'alimentation,

le sens de la descente est à l'Est vers la Méditerranée et à l'Ouest vers l'Atlantique. Sur le Canal de Garonne, le sens de la descente est celui de Toulouse vers l'Océan.

Vitesse de navigation :

Sur le canal, la vitesse de marche des bateaux est limitée à **8 km/h** afin d'éviter la détérioration des berges. Les agents du Service de la Navigation sont habilités à dresser procès-verbal aux conducteurs qui dépasseraient cette limite.

ponts, ponts-canal, ports, haltes) ainsi qu'en cas de croisement ou de dépassement avec un autre bateau.

Les règles de courtoisie obligent la réduction de la vitesse en présence de petites embarcations (barques, canoës,...) ainsi que des pêcheurs en bord de rive. Nous vous recommandons d'utiliser vos avertisseurs sonores à l'approche d'ouvrages offrant une visibilité réduite.

La vitesse doit être réduite à **3 km/h** à l'approche et au franchissement d'ouvrages (écluses,

Passages rétrécis, ponts de faible ouverture, voies à sens unique :

Si deux bateaux se trouvent engagés en même temps dans une partie de la voie

navigable qui n'a pas une largeur suffisante pour leur croisement, le bateau devant céder le passage est le bateau montant.

Le stationnement des bateaux

Il s'effectue de préférence dans les haltes et quais prévus à cet effet. Les lieux d'interdiction sont indiqués par panneaux ou délimités par une bande jaune discontinue peinte sur le mur de quai ("réservé aux péniches").

Il est conseillé d'avertir le dernier éclusier rencontré de votre intention de vous arrêter en route. En aucun cas, le stationnement ne devra gêner la navigation, ni la circulation sur les chemins de halage.

Il est interdit de s'amarrer aux arbres, en raison des accidents graves que peuvent occasionner les cordages aux cyclistes ou piétons et des risques de blessures sur l'arbre (cf. chancre coloré p41). Utilisez un piquet solidement planté dans la berge. L'amarrage

doit permettre au bateau de suivre les variations du niveau d'eau. Le stationnement à couple des petites embarcations est strictement interdit.

Il est interdit de stationner sous les ponts ou dans le chenal navigable, ainsi que sur les ponts-canal.

Les haltes de plaisance offrent des équipements souvent modestes. Dans la plupart des cas, vous y trouverez les ressources et équipements nécessaires à la vie quotidienne : vivres, téléphone, eau, ramassage des ordures ménagères (pour le respect de tous, n'abandonnez pas celles-ci sur les berges).



...à proximité des écluses automatisées

Les bateaux se présentant à proximité des écluses automatisées après

l'horaire de fermeture à la navigation ne devront pas stationner au delà des portiques avancés supportant les perches de commande.

...de nuit dans les biefs courts

les biefs courts étant sujets à des variations de niveau

plus importantes, l'amarrage des bateaux doit en tenir compte; le stationnement pour les bateaux à fort tirant d'eau est déconseillé.

...de longue durée

Le stationnement de longue durée sur le Domaine Public Fluvial est soumis à autorisation.

Cette autorisation est délivrée par le Chef de la Subdivision de navigation concerné (adresses et téléphones dans ce guide).

...Baignade !?

Il est rappelé que la baignade dans le canal est **interdite**.

Conseils et conditions particulières...

...au départ

- Verrouiller le moteur s'il s'agit d'un hors-bord.
- Effectuer le ravitaillement en carburant moteur stoppé.
- Aérer le compartiment moteur.
- Contrôler que l'hélice n'est pas entravée par un cordage ou plastique flottant.



- N'enrouler pas les amarres autour du bras, lovez et rangez-les de manière à ne pas gêner les déplacements sur le pont.

...en cours de route

En général, la navigation s'effectue en tenant sa droite comme sur la route, sauf indication contraire. Le croisement et le dépassement ne s'accomplissent que si les manoeuvres ne présentent pas de danger.

- Respecter la signalisation et les vitesses imposées.
- Ne pas trop s'approcher des berges.
- La navigation à la dérive est interdite.
- Les personnes à bord ne doivent pas gêner la visibilité du pilote.
- Pour votre sécurité, chaque personne à bord doit disposer d'une brassière de sauvetage facilement accessible. Les enfants devront porter des gilets de sauvetage.

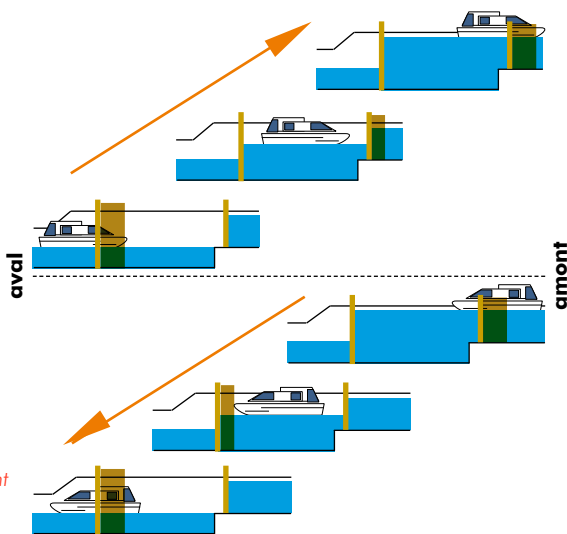
! Attention
aux manoeuvres de certaines écluses, des remous très violents tentent d'écarter le bateau et de le mettre en travers.
A bord, tenir très fortement les amarres.



Cohabitation générale

- **Respecter les règles de courtoisie** envers les autres usagers pêcheurs, bateliers, riverains, éclusiers, promeneurs, ainsi qu'envers les agents de VNF qui vivent et travaillent sur le canal.
- **Utiliser des sacs poubelles et des bidons** pour les ordures ménagères et les huiles usagées. Les déposer aux emplacements prévus à cet effet. Tout rejet d'eaux usées ou déchets de toute nature est strictement interdit.
- **Ne pas dégrader** les berges et leur environnement.
- **Respecter les propriétés riveraines** y compris les logements des éclusiers qui, comme tous, ont droit à une vie privée.
- **Préserver** la faune et la flore.

Fonctionnement d'une écluse



Les éclusiers

Agents de l'Etat affectés au Service de la Navigation du Sud-Ouest et mis à la disposition de VNF, ils sont chargés de la gestion et de l'exploitation de la voie d'eau, et de la Police de la Navigation.

Ils dirigent les manoeuvres de sassemment et font respecter les ordres de passage (certains bateaux bénéficient d'une priorité*). Le maniement du bateau et son amarrage restent sous votre responsabilité. En cas d'incident, prévenez

immédiatement l'éclusier.

L'éclusage

Le bateau doit obligatoirement être amarré et le moteur doit être au point mort. Les usagers ne doivent **pas utiliser les échelles de sécurité présentes à l'intérieur des sas pour débarquer**, y compris en vue de s'amarrer. En outre, l'amarrage doit tenir compte des variations de niveau dues au sassemment.

Dans le sas, n'avancez pas plus loin que la marque rouge peinte sur le bajoyer.

Enfin, aux abords des écluses, nous vous recommandons la plus grande prudence, et notamment une surveillance accrue des enfants qui ne doivent pas participer aux manoeuvres.

Le sassemment ne doit pas être l'occasion de faire une halte dans l'écluse.

Sur certains secteurs et pour des raisons d'organisation du travail de mars à mai et de septembre à novembre ou sur l'ensemble du canal en basse saison, les bateaux peuvent être amenés à être accompagnés par un éclusier, en général à plusieurs embarcations, pour le franchissement d'une série d'écluses: c'est **l'accompagnement**.

Parce qu'il peut être amené à gérer plusieurs ouvrages, l'éclusier peut être momentanément absent à l'arrivée du

bateau à l'écluse. Les usagers sont invités à faire preuve de patience et de compréhension.

Afin d'économiser l'eau et à chaque fois que cela est possible, les bateaux pourront être éclusés **groupés**.

En période de pénurie, un avis à batellerie fixe le délai d'attente et le mode de groupage. En période normale, un délai d'attente de 20 minutes peut être demandé.

En attente d'éclusage, n'approchez pas à moins de 50 m de l'écluse, et n'avancez pas avant que le feu vert soit allumé, ou que l'éclusier vous l'ait demandé.

L'attention des plaisanciers est attirée sur l'existence, sur le canal de Garonne, d'un courant traversier à proximité des écluses (particulièrement fort en Haute-Garonne).



***Priorité de Passage aux Ecluses** (cf. Règlement Général de Police (décret 21 sept 1973) et Règlement Particulier de Police du 1er juillet 1985)

La priorité de passage aux écluses est donnée :

- 1°/ aux bateaux ou engins flottants appartenant aux Services de la Navigation, d'incendie, de police et de douane se déplaçant pour des raisons urgentes de service,
- 2°/ aux bateaux de transport de marchandises ou à passagers assurant un service régulier ou programmé, et pourvus d'une autorisation du Chef du Service de la Navigation,
- 3°/ aux autres bateaux à passagers ; toutefois la priorité de passage aux écluses qui leur est accordée ne s'exercera qu'au moment de leur arrivée à l'écluse.
- 4°/ aux autres catégories de bateaux, y compris ceux de location et selon l'ordre d'arrivée.

Passage aux écluses automatisées...



Canal de Garonne

Sur cette voie d'eau les écluses sont automatisées, notamment entre Castets-en-Dorthe et Toulouse. La manoeuvre des écluses est commandée par une perche suspendue dans l'axe du canal.

Lorsque vous tournez la perche d'un quart de tour sur la droite, le feu orange clignote. Votre demande d'éclusage a été enregistrée.

Les feux rouges bas et vert s'allument et annoncent la préparation de l'écluse.

Lorsque les portes s'ouvrent, seul le feu vert reste allumé. Vous pouvez alors avancer vers l'écluse et entrer dans le sas.

Attention : de l'écluse 32 (du Noble) à 53 (d'Embouchure), si après l'action de la perche la lampe orange ne s'allume pas, c'est que l'écluse est occupée. Attendre que le bateau sorte et réactionner la perche.

Manoeuvre à l'intérieur de l'écluse :

1° Après vous être amarré correctement, actionnez la manette de sasement (ou le bouton) située à droite de la cabine pour refermer les portes.

2° Lorsque l'égalité de niveau est atteinte, n'oubliez pas d'actionner une nouvelle fois la manette de sasement pour que les portes s'ouvrent.

3° Lorsque les portes sont ouvertes vous disposez de 3 minutes pour sortir de l'écluse.

Si les deux feux rouges sont allumés, l'écluse est en défaut. Débarquez, et allez demander de l'aide en utilisant la borne d'appel d'urgence.

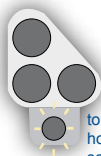
Canal de Jonction et canal de la Robine

Toutes les écluses sont automatisées, sauf l'écluse de Moussoulens sur le canal de la Robine.

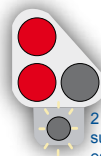
Le système de passage des écluses automatisées repose sur l'utilisation d'un pupitre ; la manoeuvre est expliquée sur les panneaux de signalétique présents sur site.

L'usager devra appuyer sur un bouton indiquant la direction qu'il veut prendre. Un membre de l'équipage doit obligatoirement rester à terre pour surveiller la manoeuvre. En cas de problème, appuyer sur le bouton rouge du pupitre afin de stopper la manoeuvre.

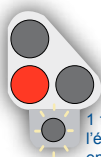
Signification des feux aux écluses automatisées



tous feux éteints : hors horaire ou défaut secteur.



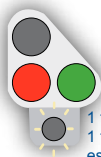
2 feux rouges superposés : l'écluse est hors service, la navigation est interrompue.



1 feu rouge bas : l'écluse est fermée en attente de la commande.



1 feu orange clignotant : la commande est prise en compte.



1 feu rouge bas et 1 feu vert : l'écluse est en préparation. (+ feu orange clignotant de l'écluse 32 à 53)



1 feu vert : l'accès au sas de l'écluse est autorisé.

Bateaux de plaisance privée

Munissez-vous :

pour le pilote :

• **du certificat de capacité** (permis de conduire) différent selon le type de bateau que vous conduisez.

(Se renseigner sur les permis auprès des Commissions de Surveillance des Services de la Navigation).

pour le bateau :

• **du certificat de bateaux** pour les bateaux d'une longueur de plus de 5 mètres et pour les bateaux équipés d'un moteur **> à 6 CV** (Le titre de navigation délivré par les Services des Affaires Maritimes pour la navigation en mer tient lieu de certificat de bateaux sur les eaux intérieures).

Les conducteurs étrangers en transit doivent se conformer à la réglementation en vigueur dans leur pays.

Mais aussi :

• **la "Carte de Péage"**.

Depuis le 1er Janvier 1992, la navigation de plaisance est soumise à péage.

Cette taxe permet à Voies navigables de France, qui gère 6700 km de voie d'eau en France, de contribuer à entretenir les ouvrages et favoriser la navigation.

Le permis de conduire "Mer" n'est pas admis sur les eaux intérieures.	Longueur du bateau		
	<5m	5m à 15m	>15m
P/L²>0.53	S	S	S
P/L²<0.53 habitable	C	C	PP
non habitable		C	PP

S : Sport - **C** : Coche de Plaisance - **PP** : Péniche de Plaisance
L : longueur totale de la coque en m - **P** : puissance totale du ou des moteurs (CV)

Location de bateau de plaisance

Vous êtes dispensés de certificat de capacité (permis de conduire) si vous pilotez un bateau que vous avez loué. A la signature de votre contrat de location, une carte de plaisance

vous sera délivrée par le loueur attestant que la bateau est assuré, qu'il est en bon état de fonctionnement, suffisamment motorisé et contrôlé périodiquement par la Commission de Surveillance et enfin, qu'un enseignement concernant

la conduite du bateau vous a été dispensé. Le bateau doit être également muni de la carte de péage attestant le paiement des péages appliqués à la navigation de plaisance.

Le coût du péage est fonction de la surface du bateau (Longueur x largeur hors tout) et de la durée de navigation.

En échange de votre règlement établi à l'ordre de Voies navigables de France, une "Carte de Péage" vous sera délivrée. Elle devra être apposée de façon visible sur le pare-brise en haut à gauche ou sur la coque de votre bateau. Se renseigner sur les tarifs auprès de Voies navigables de France.

Lieux de Règlement de la Carte de Péage (Vignette)

CASTETS EN DORTHE

Ecluse de Castets
 1 route du Moulin
 33210 Castets en Dorthe
 05 56 62 83 07

TOULOUSE

2 Port Saint-Etienne
 31073 TOULOUSE CEDEX
 05 61 36 24 24

AGDE

Ecluse Ronde d'Agde
 34304 AGDE
 04 67 94 10 99

NARBONNE

Ecluse du Gua
 11100 NARBONNE
 04 68 42 23 27



Plaisanciers, achetez votre vignette en ligne: <http://www.vnf.fr/vignettesVNF/accueil.do>
 Si vous avez acheté une vignette en 2006 vous pouvez demander vos login et mot de passe à contact.vpel@vnf.fr en précisant en objet "Demande des paramètres de connexion".

5 forfaits* proposés :

"journée"

valable pour une date déterminée.

"vacances"

16 jours consécutifs.

"loisirs"

30 jours de navigation consécutifs au choix du plaisancier.

"saison"

4 mois consécutifs,

"annuel"

(-10% sur les forfaits annuels acquittés au plus tard le 31 mars).

 (voir les tarifs sur www.vnf.fr)

Renseignements pratiques pour la navigation

Tirant d'eau des canaux

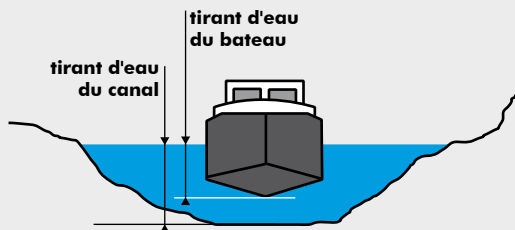
Le tirant d'eau théorique du Canal du Midi est fixé à 1,60m, et à 1,80m dans l'axe de navigation pour le Canal de Garonne.

Le tirant d'eau réel est fixé au maximum à 1,50m

sur le canal du Midi, dans l'axe de navigation : attention aux risques d'échouage

à l'approche de cette limite.

Tirant d'air : voir pages suivantes par secteurs de navigation. (à partir de la page 14)



Horaires de navigation*

exemple pour 2007 >>>

du 02 jan. au 30 mars

8h30 à 16h30

du 31 mars au 30 avril

9h à 18h

du 02 mai au 03 nov.

9h à 19h

du 04 nov. au 07 nov.

9h à 18h

du 08 nov. au 31 déc.

8h30 à 16h30

pause méridienne**

12h30 à 13h30

***Règlementation générale (décision Ministérielle) relative aux horaires de navigation de l'année en cours communiquée en début d'année par avis à la batellerie, consultable sur le site internet VNF (voir page 11 >>>)**

(** A partir de 2008, il est prévu d'ouvrir en continu les secteurs automatisés ; se renseigner auprès de VNF).

Longueur et largeur des Ecluses

Canal de Garonne

Longueur

- 40,50m, sauf pour l'écluse de descente en Tarn à Moissac et de descente en Baïse à Buzet ainsi que les écluses successives de Pommies, Escudiès, Pellaborie, Peyrets et Montech en Tarn et Garonne.

Largeur

- 6m sur l'ensemble du Canal de Garonne.

Canal du Midi

- 40,50m de l'étang de Thau à l'écluse d'Argens, sauf les écluses de Fonseranes à Béziers = 30m.
- 30m d'Argens à l'écluse du Sanglier (Haute Garonne).
- 40,50m pour l'embranchement de Port La Nouvelle.

- 6m de l'étang de Thau à l'écluse d'Argens.
- 5,60m d'Argens à l'écluse du Sanglier (Haute Garonne) avec 5,45m pour l'écluse de Saint Martin (Aude).
- 5,85m pour l'embranchement de Port La Nouvelle.
- 5,76m pour l'écluse Bayard à Toulouse.

Les Périodes de navigation

Au cours de l'année, la navigation sur le canal des deux Mers se distingue selon deux périodes ; un avis à la batellerie en début d'année précise les dates exactes de chacune de ces périodes :

- la saison dite «**de navigation libre**» s'étend de mi-mars (au plus tôt) à début novembre (au plus tard) ; la navigation est alors assurée tous les jours de la semaine à l'exception du 1er mai ;

- en-dehors de cette période et hormis les jours de fermeture (1er janvier, 11 novembre et 25 décembre), la **navigation s'effectue à la demande** : les bateaux peuvent naviguer pendant les horaires d'ouverture sous réserve d'en avoir averti la veille avant 15h00 la subdivision VNF du lieu de départ, en précisant leur programme de route.

En outre, la navigation s'effectue alors en «**accompagnement**» par un éclusier, notamment sur les secteurs non automatisés.

Ecluses automatisées

La plupart des écluses sur le Canal de Garonne sont automatisées et manoeuvrées directement par les usagers à l'aide d'une perche ou d'une télécommande ; sur le canal de Jonction et le canal de

la Robine, les écluses sont toutes automatisées (manoeuvre par un bouton). En revanche, sur le canal du Midi, elles sont mécanisées et uniquement manoeuvrées par l'éclusier en poste sur l'ouvrage ou intervenant en accompagnement.

Prévenance pour le passage à la demande aux écluses

Pour les passages en dehors des horaires de navigation libre (plaisanciers et professionnels), il est nécessaire de communiquer à l'avance votre demande de passage au service. Cette demande doit être

adressée à la subdivision de départ **avant 15h00 la veille du jour de départ**. En particulier, cette demande doit être faite le vendredi pour tout passage le samedi, dimanche ou lundi ; et la veille du jour férié pour tout passage en jour férié ou le lendemain du jour férié.

Les chômages

Afin d'effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages, la navigation est interrompue pendant une période de plusieurs semaines sur chaque canal : il s'agit des chômages. A cette occasion, certains biefs sont vidangés et peuvent contraindre le stationnement des bateaux. Selon les

secteurs, ils interviennent soit en novembre et décembre, soit en janvier et février. Leurs dates sont communiquées plusieurs mois à l'avance : **consultez les avis à la batellerie** ou renseignez-vous auprès des subdivisions VNF afin de connaître les dates précises et les secteurs concernés.

Avis à la batellerie

sur le site internet de VNF <http://www.vnf.fr/>

Cliquez sur
> Consultez les avis



Renseignez les champs

puis cliquez sur [chercher]



Consultez les avis et pièces jointes le cas échéant



Votre voyage

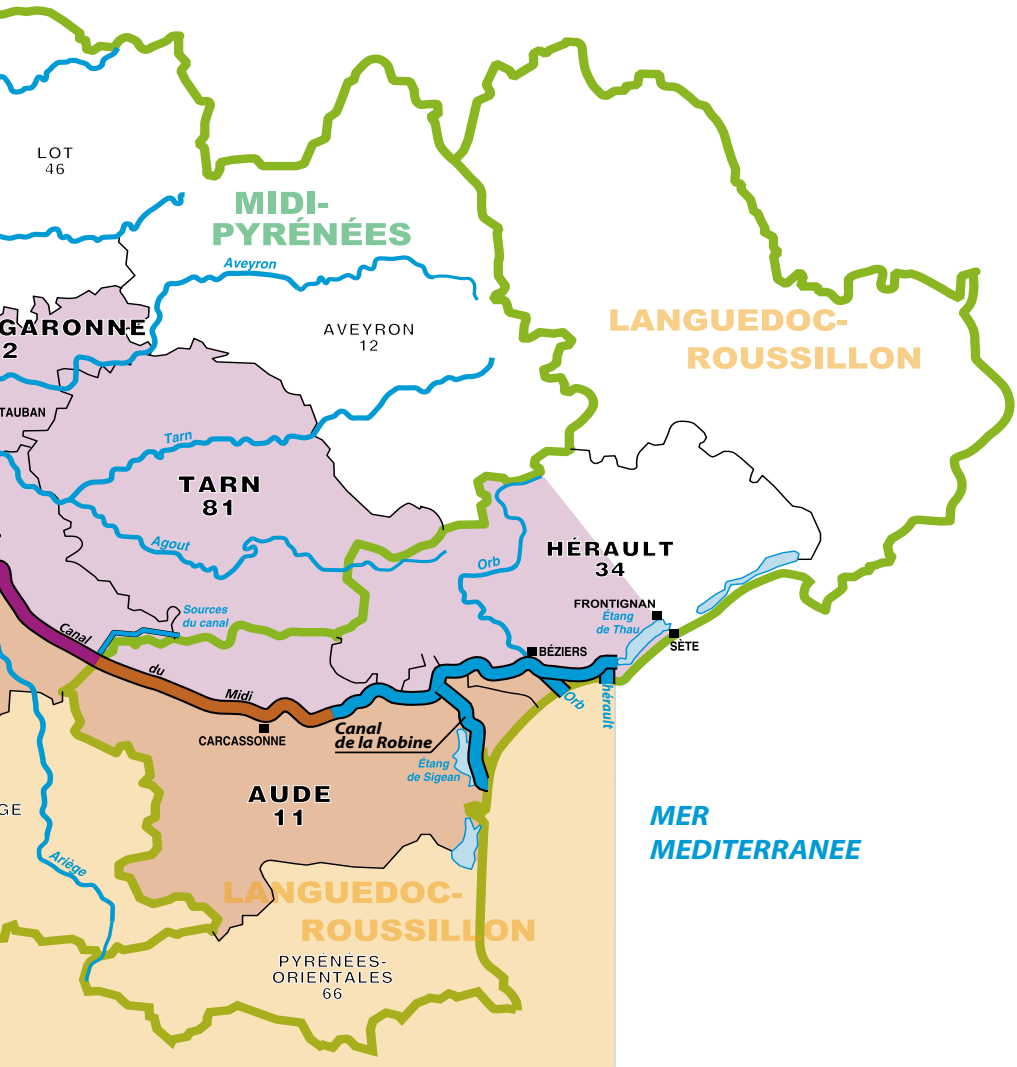


Les pages suivantes vous apportent quelques informations pratiques et "touristiques" sur les différents secteurs de navigation.



Voies d'eau gérées par les subdivisions VNF

- **Libourne** - 05 57 51 06 53
- **Cadillac** - 05 56 62 66 50
- **Aquitaine** - 05 53 47 31 15
- **Tarn-et-Garonne** - 05 63 04 02 41
- **Haute-Garonne** - 05 62 15 11 91
- **Languedoc-Ouest** - 04 68 71 74 55
- **Languedoc-Est** - 04 67 11 81 30



Gironde et Lot-et-Garonne



Informations pratiques fluviales

Ouvrages particuliers

Castets-en-Dorthe :

Le passage à l'écluse de Castets-en-Dorthe (n°53) est soumis au niveau de la Garonne et à l'horaire des marées de l'Océan. Vous pourrez vous procurer le guide des marées auprès des subdivisions de Cadillac et d'Agen.

Interdiction aux bateaux nolisés (de location) de franchir les écluses 52 et 53.

Pour plus d'informations, contacter l'écluse 53 de Castets ou 05 56 62 83 07 ou 06 62 99 63 91 ou 05 56 61 28 74.



Conditions de navigation

Tirant d'air :

Garonne = **6,50*m**

Canal de Garonne = **3,60m** (dans l'axe de la navigation)

Tirant d'eau

Garonne = **1,80m***

Canal de Garonne = **1,60m**

* En fonction du niveau des marées, crues et sècheresse



Agen :

Les écluses 34 à 37 et 39 à 40 sont synchronisées : **une fois le bateau engagé, ce dernier ne peut stationner dans les biefs.**

Les éclusettes d'Agen ferment 1/2 heure avant l'horaire de fermeture habituel.

Compter 45 minutes d'éclusage pour franchir les quatre éclusettes.

Buzet-sur-Baïse :

Ecluse de descente en Baïse et jonction avec le Lot.

La gestion de la Baïse et du Lot est assurée par le Conseil Général de Lot-et-Garonne.

Pour plus d'informations, contacter :

Unité départementale des routes du confluent et de la navigation - Coteau de Romas (écluse de descente en Baïse) - 47130 Port Sainte-Marie

Tél : 05 53 77 29 00 - Fax : 05 53 67 44 35

Système d'éclusage

Ecluse et Point Kms	Nbre de sas	Fonctionnement en saison
n°53 de Castets PK 193,2	1	Eclusier
n°52 des Gares PK 192,5	1	
n°51 de Mazerac PK 192	1	
n°50 de Bassanne PK 187,6	1	
n°49 de Fontet PK 183,4	1	Automatisé (perche)
n°48 de Hure PK 180,8	1	
n°47 des Gravières PK 173,3	1	
n°46 des Bernès PK 170,8	1	
n°45 de l'Avance PK 165,7	1	
n°44 du Mas d'Agenais PK 155,7	1	
n°43 de la Gaulette PK 150,1	1	
n°42 de la Gaule PK 147,5	1	
n°41 de Berry PK 142,8	1	
n°40 de Larderet PK 132,4	1	
n°39 de Baïse PK 132,2	1	
n°38 de l'Avignon PK 125,1	1	
n°37 de Rosette PK 110,5	1	
n°36 de Chabrières PK 110,1	1	
n°35 de Mariannettes PK 109,7	1	
n°34 d'Agen PK 109,3	1	
n°33 de Saint-Christophe PK 96,7	1	
n°32 du Noble PK 93,4	1	

PK = Point Kilométrique sur le canal

Informations pratiques fluviales

Contacts utiles

Subdivision VNF Aquitaine

107, avenue du Général de Gaulle
47000 Agen
tél. 05 53 47 31 15
fax : 05 53 66 82 84
mel : subdiaquaine-agen.sn-tou-
louse@equipement.gouv.fr

Centre d'Exploitation Agen

Boé Artigueloube
20,rue J. Jaurès
47550 Boé
tél. 05 53 96 17 75

Centre d'Exploitation Bruch

Ecluse 38 de l'Auvignon
47130 Bruch
tél. 05 53 95 23 19

Centre d'Exploitation Mas

Port du Mas
47430 Le Mas d'Agenais
tél. 05 53 93 60 30

Centre d'Exploitation Avance

écluse 45 de l'Avance
47200 Montpouillan
tél. 05 53 94 22 71
fax 05 53 94 22 71

Centre d'Exploitation Fontet

1 bis le Cricq
33190 Fontet
tél. 05 56 61 28 74
fax 05 56 61 28 74

Ecluse 53 - Castets en Dorthe

1 route du Moulin - Ecluse 53
33210 Castets en Dorthe
tél. 05 56 62 83 07

Ports et haltes nautiques

	Capacité d'accueil	Sanitaires	Carburant	Electricité à quai	Eau à quai	Mise à l'eau	Service réparation	Téléphone public	Commerces	Médecin - Pharmacie
Castets PK 195 Tel 05 56 62 81 97	20	●		●	●			●	●	●
Fontet PK 183 Tel 05 56 61 23 81	45	●		●	●			●	●	●
Meilhan PK 175,2 Tel 05 53 93 82 47	20	●		●	●	●		●	●	●
Fourques PK 161 Tel 05 53 89 25 59	10	●		●	●	●		●	●	●
Le Mas PK 156 Tel 05 53 89 50 80	10	●	●	●	●	●		●	●	●
Le Mas (public)	15						●	●	●	
Lagruère PK 153 Tel 05 53 89 58 12	7	●		●	●					●
Villeton PK 148 Tel 05 53 79 05 59	25	●		●	●			●		●
Damazan PK 140 Tel 05 53 79 59 39	3	●		●	●	●		●	●	●
Buzet PK 135 Tel 05 53 84 72 50	40	●		●	●	●		●	●	●
Bruch PK 125	2			●					●	●
Sérignac PK 119 Tel 05 53 68 30 00	12	●		●	●	●		●	●	●
					PK115					
Agen PK 107 Tel 05 53 66 00 74	15	●	●	●	●			●	●	●
Agen (public)	20						●	●	●	
Boé PK 103 Tel 05 53 96 04 00	11	●		●	●			●	●	●

Informations fluviales et touristiques

Offices de tourisme et Syndicats d'Initiatives

La Réole

18 rue Peysseguain
33190 La Réole
tél. 05 56 61 13 55
fax 05 56 71 25 40
www.haut-entredeuxmers.fr

Marmande

Boulevard Gambetta
47200 Marmande
tél. 05 53 64 44 44
fax 05 53 20 17 19
www.mairie-marmande.fr

Le Mas

Place de la Halle d'Agenais
47430 Le Mas d'Agenais
tél. 05 53 89 50 58

Damazan

Place A. Fallières
47160 Damazan
tél. 05 53 88 26 36
fax 05 53 79 26 92

Sérignac

Porte du Lau
47310 Sérignac
tél. 05 53 68 30 00
fax 05 53 68 30 00
www.otsi-cantondelaplume@wanadoo.fr

Agen

107, boulevard Carnot
47000 Agen
tél. 05 53 47 38 09
fax 05 53 47 29 98
www.ville-agen.fr

Bon-Encontre

55, rue de la République
47240 Bon-Encontre
tél. 05 53 96 14 85
fax 05 53 48 29 93
www.bon-encontre.com

Acteurs du tourisme fluvial

Loueurs

Locaboat Plaisance

Agen
tél. 05 53 66 00 74
www.locaboat.com

Aquitaine Navigation

Capitainerie de Buzet
tél. 05 53 84 72 50
www.aquitaine-navigation.com

Nautic Navigation

Damazan
tél. 05 53 79 59 39
www.nautic.fr

Crown Blue Line

Mas d'Agenais
tél. 05 53 89 50 80
www.crownblueline.fr

Emeraude Navigation

Fourques
tél. 05 53 64 46 86

Bateaux à passagers

L'Escapade

Castets-en-Dorthe
tél. 05 56 63 06 45

Le Val de Garonne

Fourques
tél. 05 53 89 25 59

L'Agenais

Agen
tél. 05 53 87 51 95

Sports nautiques

Canoë-kayak - aviron

Agen
Canal de Garonne
PK 107

Fourques

Canal de Garonne
PK 161

A voir proche du canal...

Le Mas d'Agenais ancien site romain qui a conservé sa porte romane et ses remparts, le lavoir. Collégiale Saint-Vincent (XII^{ème} siècle) : à l'intérieur se trouve une peinture originale de Rembrandt.

Meilhan depuis le Tertre des Anglais, vue panoramique.

Marmande le cloître, la vieille ville.

Lagruère les fontaines.

Damazan la Place des Cornières. La Fontaine des Anglais.

Buzet-sur-Baise vignobles de grande renommée, château de Buzet (privé), église gothique.

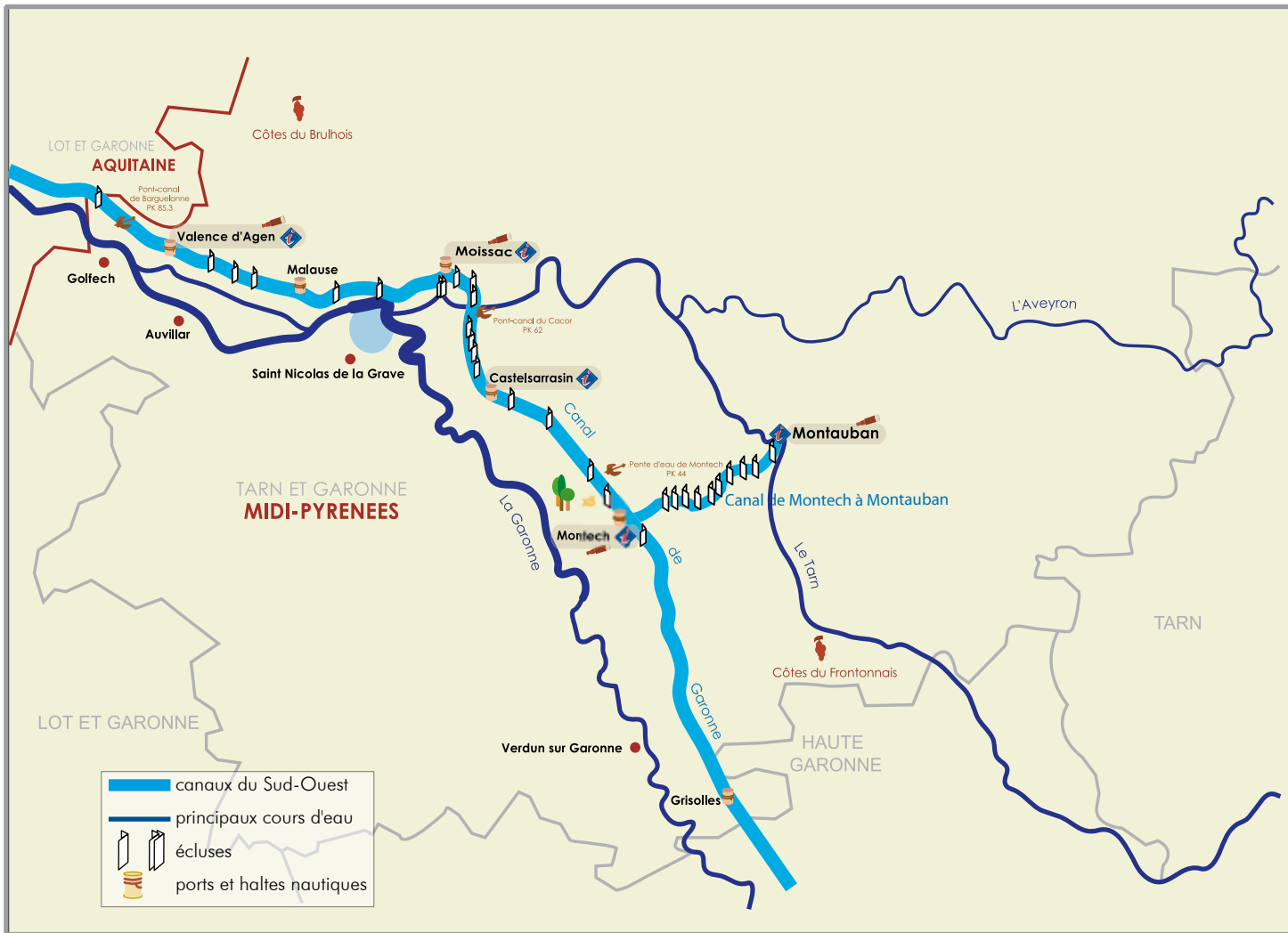
Bruch les remparts, la tour du XIII^{ème} siècle, église gothique, maisons à pans de bois.

Sérignac bastide, église romane avec son clocher hélicoïdal (XVI^{ème} siècle), maison à colombage.

Agen quartier Beauville et les Jacobins, le musée, la place des cornières, la cathédrale, la rue de la Grande Horloge, la maison du Sénéchal...

Ouvrages d'art : un peu d'histoire

Pont-canal de l'Avance	PK 165,3	1852-1856
Pont-canal de la Baise	PK 132	1853-1856
Pont-canal d'Agen	PK 109	1839-1847
Pont-canal de la Séoune	PK 99	XIX ^{ème} siècle



Informations pratiques fluviales

Conditions de navigation

Tirant d'air : maximum de **3,40m**
au Pont de Dieupentale PK 31.

Ouvrage particulier

Moissac : fonctionnement spécifique de l'écluse de descente en Tarn à Moissac. Veuillez contacter la Subdivision de Tarn et Garonne (0563040241). La navigation sur le Tarn à partir de cette écluse est gérée par la DDE de Tarn et Garonne (0563222501).

Attention : il n'est pas possible de descendre en rivière (Tarn) par la double écluse à Montauban.



Pente d'eau de Montech : passage réservé aux professionnels.

Ecluses n°19 à 25 : Dernière prise en charge 15 minutes avant l'heure de fermeture normale à la navigation.

Ecluses n°11 à 15 : Dernière prise en charge 30 minutes avant l'heure de fermeture normale à la navigation.

L'embranchement de Montech-Montauban : Le passage des bateaux se fait par 9 écluses amont à l'aide de télécommandes. La mise à disposition de celles-ci doit être vérifiée auprès du centre d'exploitation de Montech au 06 62 99 48 02.

L'écluse aval (10bis) demeure non accessible.



Canal de Montech à Montauban

Le canal de Montech à Montauban quitte le canal de Garonne au PK 43 situé en aval du port de Montech. D'une longueur de 10,8 km pour une dénivellation de 29m. Avec 11 écluses (automatisées de la 1 bis à la 9bis), il

communique avec le Tarn à Montauban. Cette mini-croisière, d'une journée aller-retour, vous fera découvrir la forêt d'Agre, liaison au niveau du pont de l'autoroute, Lacourt Saint Pierre sa halte nautique et bien sûr Montauban "ville d'Art et d'Histoire".

Système d'éclusage

Ecluse et PK	Nbre de sas	Fonctionnement en saison
n°31 de Lamagistère PK 86	1	Automatisé (perche)
n°30 de Valence d'Agen PK 80	1	
n°29 de Pommevic PK 78	1	
n°28 de Braguel PK 77	1	Accompagnement
n°27 du Petit Bézy PK 71.2	1	
n°26 d'Espagnette PK 67	1	
n°25 de Moissac PK 64	1	Automatisé (perche)
n°24 de Grégonne PK 63	1	
n°23 du Cacor PK 62	1	
n°22 d'Artel PK 60	1	Accompagnement
n°21 de Verries PK 59,5	1	
n°20 de St Jean des Vignes PK 59	1	
n°19 de Castelsarrasin PK 57	1	Automatisé (perche)
n°18 de Prades PK 55	1	
n°17 de Saint-Martin PK 52	1	
n°16 d'Escatalens PK 47	1	Accompagnement
n°15 de Pommiès PK 45	1	
n°14 d'Escudiès PK 44	1	
n°13 de Pellaborie PK 44	1	Automatisé (perche)
n°12 de Peyrets PK 43	1	
n°11 de Montech PK 43	1	
n°10 de Lavache PK 41	1	Automatisé (perche)

PK = Point Kilométrique sur le canal

Tarn-et-Garonne

Informations pratiques fluviales



Moissac

Contacts utiles

Subdivision VNF

Delbessou-Sud
82200 Moissac
tél. 05 63 04 02 41
fax 05 63 04 40 55
mel : subditarnetgaronne-
moissac.sn-toulouse@equi-
pement.gouv.fr

Centre d'exploitation de Valence d'Agen

Ecluse 30
82400 Valence d'Agen
tél. 05 63 39 07 65

Centre d'exploitation de Montech

Pente d'eau
82700 Montech
tél. 06 62 99 48 02

Ports et haltes nautiques

	Capacité d'accueil	Sanitaires	Carburant	Electricité à quai	Eau à quai	Mise à l'eau	Service réparation	Téléphone public	Commerces	Médecin - Pharmacie
Golfch PK 85 Tel 05 63 29 42 00	3			●	●				●	
Valence d'Agen PK 81 Tel 05 63 39 61 67	20			●	●	●		●	●	●
Malause PK 75 Tel 05 63 39 55 78	6			●	●			●	●	●
Moissac PK 64 Tel 05 63 04 09 89	35	●		●	●				●	●
Castelsarrasin PK 57 Tel 05 63 32 01 39	40	●		●	●	●	● 0563321267 0622615512	●	●	●
Montech PK 43 Tel 05 63 64 71 73	20	●		●	●	●		●	●	●
Grisolles PK 27 Tel 05 63 67 30 21	5				●				●	●
Canal de Montech à Montauban Lacourt St Pierre Tel : 05 63 65 80 03	5			●	●			●	●	

Informations fluviales et touristiques

Offices de tourisme et Syndicats d'Initiatives Castelsarrasin

Capitainerie
Al. de Verdun
82100 Castelsarrasin
tél. 05 63 32 01 39
fax 05 63 04 47 87
www.oftourisme.castel
@wanadoo.fr

Moissac

6, place Durand de Bredon
82200 Moissac
tél. 05 63 04 01 85
fax 05 63 04 27 10
www.frenchcom/
moissac.com

Montauban

4, rue Collège
82000 Montauban
tél. 05 63 63 60 16
fax 05 63 63 65 12
www.officetourisme-
montauban.com

Montech

Place J. Jaurès
82700 Montech
tél. 05 63 64 16 32

Saint-Nicolas

Place du Château
tél. 05 63 94 82 81
fax 05 63 94 82 81
82210 Saint Nicolas

Valence d'Agen

27, rue République
82400 Valence d'Agen
tél. 05 63 39 61 67
fax 05 63 39 61 07
tourisme.valencedagen
@wanadoo.fr



Acteurs du tourisme fluvial

Loueurs

Nautic

Montech
tél. 05 63 64 71 73
www.nicols.com

France fluviale

Moissac
tél. 05 63 04 09 89

Bateaux à passagers

Montech Navigation

Montech
tél. 05 63 26 31 15
www.montechlapente-
deau.com

Le Malausen

Malause
tél. 05 63 39 55 78

Bateaux hôtel

Saint Louis (6 passagers)
Alasdair et Barbara Wyllie
info@saintlouisbarge.com
www.saintlouisbarge.com
tél. 05 63 31 91 50
tél. 06 85 95 25 41

Sports nautiques aviron

Grisolles
Canal de Garonne
- PK27



A voir proche du canal...

Moissac

La pierre : haut lieu de l'art roman de renommée mondiale, son cloître est célèbre pour ses 76 chapiteaux du XIIème siècle et son abbatial pour le tympan évoquant l'Apocalypse de Saint-Jean. L'eau : le canal et son remarquable pont-canal. Les rives du Tarn.

Le fruit : capitale des fruits, Moissac, station uvale, cultive sa tradition autour du Chasselas (raisin de table AOC).

Sur le Tarn (18 km navigables), le quai est aménagé (eau et électricité) afin de permettre un stationnement sur la rivière (18 km navigables).

Valence d'Agen, bastide du XIIIème siècle aux 3 lavoirs dont 2 inscrits aux monuments historiques et son pigeonier remarquable. A ne pas manquer, le spectacle "Au Fil de l'Eau" organisé en été.

Montech : la forêt domaniale d'Agre pour des randonnées privilégiées à partir du canal PK 41.

Montauban "Ville d'Art et d'Histoire" : "La plus rose des villes roses", Montauban, fut édifée en damier en 1144 autour d'une place à cornières : la Place Nationale (anciennement Place Royale). Pour découvrir Montauban, il faut y entrer par le Pont Vieux, construit au XIVème siècle. En face se dresse le Palais Episcopal, aujourd'hui devenu le Musée Ingres et l'ancienne cathédrale St Jacques.

Ouvrages d'art : un peu d'histoire

Pont-canal de Barguelonne	PK 85,3	XIX ^e siècle
Pont-tournant Saint-Jacques	PK 64	XIX ^e siècle
Pont-canal du Cacor	PK 62	XIX ^e siècle
Pente d'eau de Montech	PK 44	1974



Informations pratiques fluviales

Conditions de navigation

Tirant d'air dans l'axe de navigation :

Canal du Midi de Toulouse à Ayguevives :
maximum **3,55m**.

Canal du Midi de l'écluse du Sanglier à Emborel :
maximum **3,30m**.

Canal de Garonne : **3,60m**.

Ouvrages particuliers

Attention : le passage de l'écluse Saint-Pierre de descente en Garonne sur le Canal de Brienne est réservé aux bateaux à passagers.

Attention : les écluses du Canal de Garonne ont un fort courant traversier, soyez prudent lors des manoeuvres à proximité amont et aval.



Les Ponts-jumeaux - Toulouse



Canal de Brienne

Système d'éclusage

Ecluse et PK	Nbre de sas	Fonctionnement en saison
Canal de Garonne		
n°9 d'Emballens PK 22	1	Automatisé (perche)
n°8 de Castelnaud PK 19	1	
n°7 de l'Hers PK 18	1	
n°6 de Saint-Jory PK 15	1	
n°5 de Bordeneuve PK 13	1	
n°4 de Lespinasse PK 11	1	
n°3 de Fenouillet PK 7,5	1	
n°2 de Lacourtenour PK 6,5	1	
n°1 de Lalande PK 4	1	
Canal du Midi		
Béarnais PK 1	1	Eclusier (ou accompagnement)
Minimes PK 2	1	
Bayard PK 4	1	
Castanet PK 16	1	
Vic PK 17	1	
Montgiscard PK 25	1	
Ayguevives PK 28	1	
Sanglier PK 29	2	
Négra PK 33	1	
Laval PK 37	2	
Gardouch PK 38	1	
Renneville PK 43	1	
Encassan PK 46	2	
Emborel PK 47	1	

PK = Point Kilométrique sur le canal

Informations pratiques fluviales

Bas-relief de Lucas



Contacts utiles

Subdivision VNF

115 bis, rue des
Amidonniers
Haute-Garonne
31000 Toulouse
tél. : 05 62 15 11 91
fax : 05 62 15 11 99
mel : subdihautegaronne-toulouse.sn-toulouse@equipement.gouv.fr

Direction Interrégionale VNF

2, port Saint-Etienne
31073 Toulouse
tél. : 05 61 36 24 24
fax : 05 61 54 66 50

Centre d'Exploitation de Toulouse

115 bis, rue des
Amidonniers 31000
Toulouse
tél. : 05 62 15 11 95

Centre d'Exploitation de Négra

Ecluse de Négra
31450 Montesquieu
Lauragais
tél. : 05 61 27 28 51

Ports et haltes nautiques

	Capacité d'accueil	Sanitaires	Carburant	Electricité à quai	Eau à quai	Mise à l'eau	Service réparation	Téléphone public	Commerces	Médecin - Pharmacie
Embouchure PK 1 Tel 05 62 15 11 91	10							●	●	●
Saint-Sauveur PK 5 Tel 05 61 14 17 25	40	●	●	●	●	●		●	●	●
Port-Sud PK 12 Tel 05 61 75 07 64	92	●	●	●	●	●		●	●	●
Zone technique PK 12 Tel 05 62 88 32 89	50	●		●	●		●		●	
Montgiscard PK 25 Tel 05 62 15 11 91	2				●				●	●
Négra PK 33 Locaboat Tel 05 61 81 36 40		●	●	●	●		●			
Gardouch PK 39 Tel 05 62 15 11 91	8			●	●				●	
Port Lauragais PK 50 ASF : Tel 05 62 71 71 38 Hôtel La Couchée : Tel 05 61 27 17 12	15	●		●	●	●		●	●	●

Haltes Santaires : Castanet - Sanglier - Gardouch - Renneville - Emborel.

Informations fluviales et touristiques

Offices de tourisme et Syndicats d'Initiatives :

Toulouse

Donjon du Capitole
31000 Toulouse
tél. : 05 61 11 02 22
fax : 05 61 22 03 63
www.toulouse-tourisme-office.com

Villefranche de Lauragais

Square du Général de Gaulle
31290 Villefranche de Lauragais
tél. : 05 61 27 20 94
fax : 05 61 27 20 94

Avignonet Lauragais

1, place de la Mairie
31290 Avignonet Lauragais
tél. : 05 61 81 63 67
fax : 05 61 81 92 94
www.avignonet.lauragais@wanadoo.fr

Port Lauragais

Maison de la Haute Garonne
31290 Avignonet
tél. : 05 61 81 69 46
Point Accueil ASF
tél. : 05 62 71 71 38

Sports nautiques :

AVIRON

Castelnau
Canal de Garonne
PK 21

Toulouse

Canal de Garonne
PK 4

Ramonville

Canal du Midi
PK 12

Acteurs du tourisme fluvial :

Loueurs

Locaboat Plaisance
Montesquieu Lauragais
tél. : 05 61 81 36 40
www.locaboat.com

Sunshine Cruisers

Ramonville (Port-Sud)
tél. : 06 10 28 88 08
www.sunshinecruiseline.com

Navicanal

Ramonville (Port Sud)
tél. : 05 61 55 10 91
www.navicanal.com

Bateaux à passagers

Toulouse

La Baladine
tél. : 05 61 80 22 26

Le Capitole
tél. : 05 61 25 72 57

L'Occitania
tél. : 05 61 36 06 06

Samsara
tél. : 05 61 32 63 98

Gardouch

Le Surcouf
tél. : 05 61 27 14 77

Port Lauragais

Le Lucie
tél. : 04 68 60 15 98

Bateaux hôtel

Muret

Rosa Croisières
tél. : 05 61 51 03 59

Ramonville

Soleiado
tél. : 06 86 27 83 19

Port Lauragais

Isatis
tél. : 06 86 40 00 75

A voir proche du canal...

Vignobles AOC Côtes du Frontonnais

Ce vignoble datant du XIII^{ème} siècle offre un vin léger aux arômes particuliers que lui confère le cépage "Négrette". Parmi les 54 chais particuliers et les 3 caves coopératives, certaines structures offrent la possibilité de visite de chais ou de dégustation. Pour tout renseignement :

Syndicat des Vignerons des Côtes du frontonnais

51, av Adrien Escudier
31620 Fronton
Tel 05 61 82 46 33

Toulouse

La capitale occitane possède un patrimoine historique et culturel exceptionnel. Parmi ses sites remarquables à visiter, notez le Capitole, La Basilique Saint-Sernin, le Couvent des Jacobins, le Musée des Augustins, la Fondation Bemberg, l'Aérospatiale.

Le Lauragais

Ancienne terre du Pastel, le Lauragais est aujourd'hui une région agricole jalonnée de très belle bastides du XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles ainsi que de mûrs clochers, châteaux, pigeonniers et moulins à vent à découvrir. A retenir sur votre parcours, les sites historiques de Villefranche de Lauragais et Avignonet Lauragais.

Ouvrages d'art :

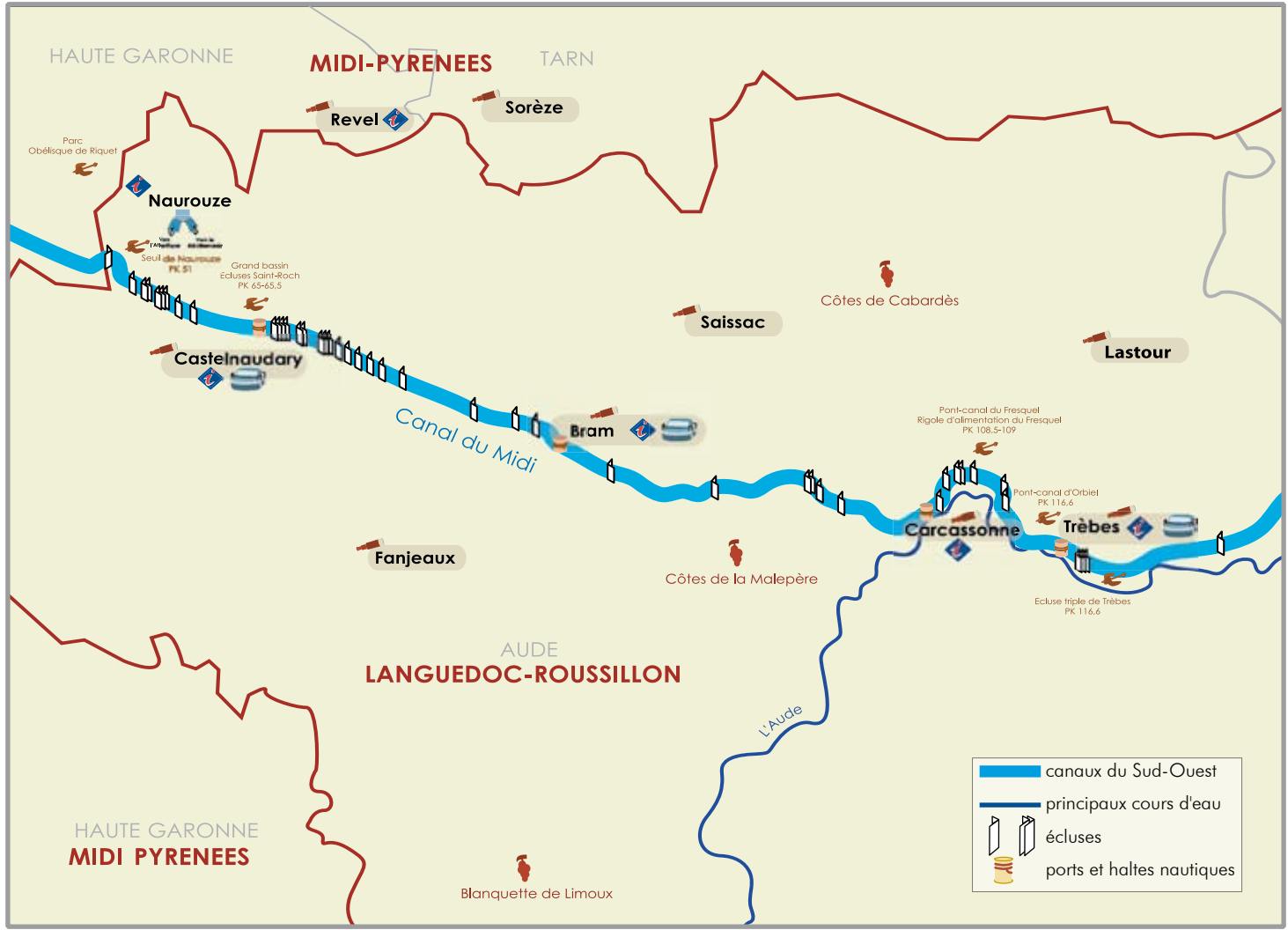
un peu d'histoire

Canal de Garonne

Pont-canal de l'Hers	PK 18	1840
----------------------	-------	------

Canal du Midi

Bas-relief de Lucas	PK 0	1775
Archives du Canal du Midi	PK 5	1830
Pont-canal des Herbettes	PK 8	1982
Pont de Deyme	PK 19	XIX ^{ème} siècle
Site du Sanglier	PK 29,3	1671
Site de Négra	PK 33,5	1690
Pont de Gardouch	PK 39	XVII ^{ème} siècle
Aqueduc des Voûtes	PK 41	1688



Informations pratiques fluviales

Conditions de navigation

Tirant d'air :

maximum de **3,30m** dans l'axe de navigation et **2,40m** sur les côtés au pont Marengo à Carcassonne.



Ouvrages particuliers

Ecluse de Saint Roch (PK 65,5) :

dernière prise en charge 20 minutes avant l'heure de fermeture normale à la navigation.

Ecluse de Trèbes (PK 118) :

ouverture continue en juillet et août de 9h à 19h.

Site du Fresquel



Système d'éclusage

Ecluse et Point Kms	Nbre de sas	Fonctionnement en saison
L'Océan PK 51,6	1	Eclusier (ou accompagnement)
La Méditerranée PK 56,6	1	
Roc PK 57,5	2	
Laurens PK 58,7	3	
La Domergue PK 59,7	1	
La Planque PK 60,9	1	
Saint-Roch PK 65,5	4	
Gay PK 67	2	
Vivier PK 68,7	3	
Guillermin PK 69,1	1	
Saint-Sernin PK 69,6	1	
Guerre PK 70,6	1	
La Peyruque PK 71,6	1	
La Criminelle PK 72,1	1	
Tréboul PK 73,5	1	
Villepinte PK 77,3	1	
Sauzens PK 79	1	
Bram PK 80,2	1	
Bétéille PK 85,8	1	
Villesèque PK 93,3	1	
Lalande PK 98,2	2	
Herminis PK 98,5	1	
Ladouze PK 99,9	1	
Carcassonne PK 105,2	1	
Saint-Jean PK 107,9	1	
Fresquel double PK 108,7	2	
Fresquel simple PK 109	1	
L'Evêque PK 112,6	1	
Villedubert PK 113,3	1	
Trèbes PK 118	3	

PK = Point Kilométrique sur le canal

Informations pratiques fluviales

Contacts utiles

Subdivision VNF

Languedoc-Ouest
Port du Canal
11000 Carcassonne
tél. : 04 68 71 74 55
fax : 04 68 71 27 37
mel : SLO.AEE.SN-Toulouse
@equipement.gouv.fr

Centre d'Exploitation Castelnaudary

Chantier des barques
11400 Castelnaudary
tél. : 04 68 23 69 22
fax : 04 68 23 71 30

Centre d'Exploitation Carcassonne

Ecluse du Fresquel
11000 Carcassonne
tél. : 04 68 25 78 63
fax : 04 68 25 78 63

Centre d'Exploitation Bram

Port du Canal
11150 Bram
tél. : 04 68 76 10 86
fax : 04 68 76 10 86

Centre d'Exploitation Alimentation

Bassin de Saint-Féréol
31250 Revel
tél. : 05 34 66 73 82
fax : 05 34 66 73 81

Ports et haltes nautiques

	Capacité d'accueil	Sanitaires	Carburant	Electricité à quai	Eau à quai	Mise à l'eau	Service réparation	Téléphone public	Commerces	Médecin - Pharmacie
Le Ségala PK 54 Tel 04 67 37 14 60	3			●	●			●	●	●
Castelnaudary PK 65 Tel 04 68 23 69 22	25							●	●	●
Grand Bassin PK 65 Tel 04 68 94 52 72	15		●	●	●	●	●	●	●	●
Villepinte PK 76 Tel 04 68 76 10 86	2							●	●	●
Bram PK 81 Tel 06 81 95 07 97	25	●		●	●		●	●	●	●
Quai de Sauzens PK94 Tel 04 68 76 10 86	3				●					
Epanchoir de Foucaud PK 153	2									
Carcassonne PK 105 Tel 04 68 25 10 48	48	●	●	●	●		●	●		
Halte de Trèbes PK117 Tel 04 68 25 78 63	9				●		●	●		●
Port de Trèbes PK 118 Tel 04 68 78 73 75	2		●	●	●		●	●		●

Points d'eau : Aval écluse "Saint Roch", "Fresquel".

Informations fluviales et touristiques

Offices de tourisme et Syndicats d'Initiatives :

Naurouze

Parking de l'Obélisque
Mairie de Montferrand
11320 Montferrand
tél. : 04 68 60 10 55

Castelnaudary

Place de Verdun
11400 Castelnaudary
tél. : 04 68 23 05 73
fax : 04 68 23 61 40
www.ville-castelnaudary.fr

Carcassonne

15, boulevard Camille Pelletan
11000 Carcassonne
tél. : 04 68 10 24 30
fax : 04 68 10 24 38
www.carcassonne-tourisme.fr

Trèbes

1 Av. Pierre Loti
11800 Trèbes
tél. : 04 68 78 89 50
www.ot-trebes.fr

Revel

5, place Philippe VI de Valois
31250 Revel
tél. : 05 34 66 67 68
fax : 05 34 66 67 67
www.revel-lauragais.com

Saissac

1 Place des Tours - BP 6
11310 Saissac
tél. : 04 68 24 47 80
fax : 04 68 24 46 58

Sorèze

Rue St Martin - BP 18
81540 Sorèze
tél. : 05 63 74 16 28
fax : 05 63 74 10 28
www.ville-soreze.fr

Saint-Félix de Lauragais

Place de la Mairie
31450 Saint-Félix de Lauragais
tél. : 05 62 18 96 99

Acteurs du tourisme fluvial :

Loueurs

Crown Blue Line

Castelnaudary
tél. 04 68 94 52 75
www.crownblueline.fr

Castel Nautique

Bram
tél. 04 68 76 73 34
www.castelanutique.com

Nautic Navigation

Agde
tél. : 04 68 71 88 95
www.nautic.fr
(départ de Carcassonne)

Connoisseur Cruisers

Trèbes
tél. 04 68 78 73 75
www.connoisseur.fr

Bateaux

à passagers

Le Saint Roch

Castelnaudary
tél. : 04 68 23 49 40
ou 06 62 03 49 40

Lou Gabaret

Carcassonne
tél. : 04 68 71 61 26
ou 06 80 47 54 33

Gabriella

Hôtel de la cité
tél. : 06 68 71 98 71

Bateaux Hôtel

Le Kapadokya

(chambres d'hôtes)
Mas Saintes Puelles
tél. : 06 86 95 71 36

Bateaux

Chambres d'hôtes

Roche d'eau

tél. 06 16 46 28 67

A voir proche du canal...

Castelnaudary, centre historique du Canal du Midi et capitale du cassoulet. A visiter, son moulin de Cugarel, sa collégiale, et son présidial.

Bram, village circulaire au centre duquel se trouve une église du XIII^{ème} siècle.

Carcassonne, célèbre pour sa cité classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. A voir aussi, les chapelles, les églises et le musée des beaux-arts de la ville basse.



Trèbes, l'église Saint-Etienne et les 320 corbeaux peints.

Ouvrages d'art : un peu d'histoire

Seuil de Naurouze	PK 51	XVII ^o -XIX ^o siècles
Grand bassin	PK 65	XVII ^o siècle
Ecluses Saint-Roch	PK 65,5	XVII ^o siècle
Site du Fresquel	PK 108	XIX ^o siècle
Pont-canal d'Orbiel	PK 116,6	1686
Ecluses triples de Trèbes	PK 118	XVII ^o siècle

Aude et Hérault Languedoc-Est



Informations pratiques fluviales

Conditions de navigation

Tirant d'air : dans l'axe de la navigation :

- **3,40m** de l'étang de Thau à l'aval de l'écluse d'Argens,
- **3,30m** d'Argens à Marsaillette
- **3,30m** à l'embranchement de Port La Nouvelle

Au gabarit de 5,50m de largeur :

- **2,40m** (tirant d'air minimal du pont de Caylus) de l'étang de Thau jusqu'à l'écluse du Sanglier près de Baziège,
- **2,60m** pour l'embranchement de Port La Nouvelle.

Sous lignes aériennes:

- **7,50m** sur tout le canal.

Ouvrages particuliers

Fonsérans à Béziers (PK 206) - Par décision ministérielle en vigueur, (y compris sur tous les ouvrages à horaires particuliers) le passage de cette écluse multiple est organisé par phases de montées et de descentes. Première descente 30 minutes avant l'heure d'ouverture à la navigation (1 heure en juillet et août). Dernière montée 45 minutes avant l'heure de fermeture (15 minutes en juillet et août).

Ecluse de l'Orb - Située à proximité immédiate des écluses de Fonsérans, elle s'adapte aux horaires de celles-ci. Première prise en charge 30 minutes avant l'ouverture à la navigation et dernière prise en charge 30 minutes avant l'heure de fermeture.

Ecluse d'Agde (Bassin rond) - Elle permet de naviguer sur le canal ou de rejoindre la mer par l'Hérault. En raison du temps de manoeuvre, la descente vers la mer s'organise comme suit : 9h, 11h15, 14h15, 16h15, 18h de mai à septembre et les remontées : 15 à 20 minutes après les descentes en fonction de la navigation.

Le tunnel du Malpas (PK 199) - Passage réduit à 1 bateau.

Pont mobile "Cameron" - (entre les écluses de Béziers et Arièges) Les manoeuvres quotidiennes peuvent générer quelques minutes d'attente pour le franchissement de la zone. Respectez la signalisation mise en place.

Rivière d'Aude - Stationnement interdit.

Vigilance entre l'Aude et le canal de la Robine (PK0) : s'informer sur le niveau de l'Aude.

Longueur utile des écluses :

- 40,50m de l'étang de Thau jusqu'à l'aval de l'écluse d'Argens,
- 30m d'Argens à l'écluse du Sanglier près de Baziège,
- 40,50m pour l'embranchement de Port La Nouvelle.

Largeur utile des écluses :

- 6m de l'étang de Thau à l'aval de l'écluse d'Argens,
- 5,60m d'Argens à l'écluse du Sanglier près de Baziège,
- 5,45m pour l'écluse de Saint-Martin
- 5,85m pour l'embranchement de Port La

Système d'éclusage

Ecluse et Point Kms	Nbre de sas	Fonctionnement en saison	
Canal du Midi			
Marsaillette PK 127,2	1	Eclusier	
Fonfile PK 130,3	3		
Saint-Martin PK 131,6	2		
Aiguille PK 133,4	2		
Puichéric PK 136,3	2		
Jourarres PK 142,7	1		
Homps PK 146,4	1		
Ognon PK 147	2		
Demi Ognon PK 147,4	1		
Pechlaurier PK 149,7	2		
Argens PK 152,3	1		
Fonsérans PK 206,5	7		
Orb PK 208	1		
Béziers PK 208,4	1		
Ariège PK 208,4	1		
Villeneuve PK 213,8	1		
Portiragnes PK 218,3	1		
Ronde d'Agde PK 231,4	1		
Prades PK 232	1	Automatisé (pupitre)	
Bagnas PK 235,3	1		
Canal de Jonction			
Cesse PK 0,3	1		
Truilhas PK 1	1		
Empare PK 1,6	1		
Argeliers PK 2,3	1		
Saint-Cyr PK 3	1		
Sallèles PK 3,8	1		
Gailhousty PK 4,9	1		
Canal de la Robine			
Moussoulens PK 0	1	Eclusier	
Raonel PK 4,1	1		
Gua PK 8,5	1	Automatisé (pupitre)	
Narbonne PK 9,9	1		
Mandirac PK 18,4	1		
Sainte-Lucie PK 28,6	1		

PK = Point Kilométrique sur le canal

Ecluses de garde

Informations pratiques fluviales

Ports et haltes nautiques

	Capacité d'accueil	Sanitaires	Carburant	Electricité à quai	Eau à quai	Mise à l'eau	Service réparation	Téléphone public	Commerces	Médecin - Pharmacie
Marseillette PK 126 Tel 04 68 79 01 53	10			●	●		●	●	●	
La Redorte PK 139 Tel 04 68 27 80 80	5	●		●	●	●	●	●	●	
Homps PK 145 Tel 04 68 91 18 98	60 10*	●	●	●	●		●	●	●	
Argens PK 151 Tel 04 68 27 03 33	50 10*	●	●	●	●	●	●	●		
Roubia PK 155 Tel 04 68 46 92 09	4				●		●	●		
Paraza PK 157 Tel 04 68 46 92 09	4						●	●		
Ventenac PK 160 Tel 04 68 32 02 55	10						●	●		
Le Somail PK 166 Tel 04 68 46 92 09	20				●		●	●		
Port la Robine PK168 Tel 04 68 46 11 46	50 6*	●	●		●	●	●			
Argeliers PK 172 Tel 04 68 46 92 09	5				●		●	●	●	
Capestang PK188 Tel 04 67 11 81 35	60 15*			●	●		●	●	●	
Poilhes PK 194 Tel 04 67 11 81 35	30 10*				●		●	●		
Colombiers PK 200 Tel 04 67 11 86 00	10		●	●	●	●	●	●	●	
Béziers PK 208 Tel 04 67 11 81 35	30				●		●	●	●	
Villeneuve les Béziers PK 214 Tel 04 67 11 81 35	10				●		●	●	●	
Port Cassaïères PK222 Tel 04 67 90 91 70	70	●	●	●	●	●	●			
Vias PK 226 Tel 04 99 47 48 49	8			●	●					
Agde PK 231 Tel 04 67 94 10 99	60				●		●	●	●	
Les Onglous PK 240 Tel 04 67 94 10 99	50 6*					grutage				
Sallèles d'Aude PK 3 Tel 04 68 46 92 09	10						●	●	●	
Narbonne PK 10 Tel 04 68 90 30 30	80	●		●	●	●	●	●	●	
Port la Nouvelle PK31 Tel 04 68 48 01 58	52		●		●		●	●	●	

Contacts utiles

Subdivision VNF Languedoc-Est

Pont Rouge
Avenue du Prado
34500 Béziers
tél. : 04 67 11 81 30
Fax : 04 67 76 30 64
mel : Subdi-Languedoc-
Est-Beziers.Sn-Toulouse
@equipement.gouv.fr

Centre d'Exploitation de Béziers

(mêmes coordonnées
que la subdivision VNF
Languedoc-Est)

Centre d'Exploitation Puichéric

La Dinée
11700 La Redorte
tél. : 04 68 91 56 80
Fax : 04 68 91 56 80

Centre d'Exploitation Narbonne

9c, quai d'Alsace
11100 Narbonne
tél. : 04 68 32 02 55
Fax : 04 68 90 63 09



Tunnel du Malpas

Informations fluviales et touristiques

Acteurs du tourisme fluvial :

Loueurs

Connoisseur Cruisers

Homps-Narbonne
tél. : 04 68 91 24 00
www.connoisseur.fr

Camargue Plaisance

Homps
tél. : 04 68 91 25 99
www.camargueplaisance.
com

Locaboat Plaisance

Argens Minervois
tél. : 04 68 27 03 33
www.locaboat.com

Comptoir Nature (élec.)

Le Somail
tél. : 04 88 46 01 61

Minervois Cruisers

Le Somail
tél. : 04 68 46 28 52
www.minervoiscruisers.
com

Nicol's

Le Somail
tél. : 06 72 71 29 92
www.nicols.com

Rive de France

Colombiers
tél. : 04 67 37 14 60
www.rivedefrance.com

Au Fil de l'Eau

Capestang
tél. : 04 67 93 71 18

Les Bateaux du Soleil

Fonseranes
tél. : 04 67 49 34 55
www.bateaux-du-soleil.
com

Crown Blue Line

Port Cassafières
tél. : 04 67 90 91 70
www.crownblueline.com

Vias Evasion (élec.)

Vias
tél. : 04 67 01 77 42

Nautic

Agde
tél. : 04 67 94 78 93
www.nautic.fr

L'Embarcadère (élec.)

Narbonne
tél. : 04 68 90 30 32

Bateaux chambre d'hôtes

La Baïse

Argeliers
tél. : 06 07 88 18 30

Allegria

Poilhes
tél 06.21.23.94.77

Les Anges d'Eux

Cers
tél 06.11.11.05.87

Bateaux à passagers

Saint-Féréol

Homps
tél. : 04 68 91 33 00

Carabosse

Béziers
tél. : 04 67 11 21 62

Tourville et Langon

Béziers
tél. : 04 67 93 69 61

Manon

Béziers
tél. : 04 67 49 08 23

San-Antonius

Béziers
tél. : 04 67 93 45 03

Santa-Maria,

Agde
tél. : 04 67 94 08 79

Le Roussillon-

Languedoc
Agde
tél. : 04 67 94 21 09

Pays d'Oc

Tramontane
Narbonne
tél. : 04 68 90 63 98

Lina B

Béziers
tél. : 04 67 62 18 18

La capitane

Le Somail
tél. : 04 68 46 37 98

Bateaux hôtel

Tango et Fandango

Le Somail
tél. : 06 08 25 46 00

Avenir

Béziers
tél. : 06 09 55 55 47

Roi Soleil

Béziers
tél. : 06 80 98 54 19

La Tortue

Capestang
tél. : 04 68 43 28 66

Anjodi

Agde
tél. : 06 14 94 66 43

Athos

Argeliers
tél. : 04 68 90 90 30

Aurora

Villeneuve les Béziers
tél. : 06 12 06 04 53

Emma

Agde
tél. : 04 67 77 41 39

Informations fluviales et touristiques

Offices de tourisme et Syndicats d'Initiatives :

Le Chai-Homps

Port Minervois
35, quai des Tonneliers
11200 Homps
tél. : 04 68 91 18 98
fax : 04 68 91 18 99

Point information Sud Minervois

Chemin des Patiasses
11120 Le Somail
tél. : 04 68 41 55 10
fax : 04 68 46 31 76
tourisme@sud.minervois.com

Capestang

5, boulevard Pasteur
34310 Capestang
tél. : 04 67 93 34 23
fax : 04 67 93 34 23
ot-capestang@wanadoo.fr

Colombiers

Cour du Château
34440 Colombiers
tél. : 04 67 37 00 90
maison tourisme.colombiers@wanadoo.fr

Béziers

29, av. Saint Saëns
34500 Béziers
tél. : 04 67 76 84 00
fax : 04 67 76 50 80
www.ville-beziers.fr

Sports nautiques

Voile-dériveurs catamarans :

Marseillan

Canal du Midi PK 240

Béziers / Fonsérannes

Les 9 écluses
tél. : 04 67 28 13 05

Villeneuve les Béziers

24, rue Fontaine
34420 Villeneuve Les Béziers
tél. : 04 67 39 48 83
fax : 04 67 39 48 83

Portiragnes

Avenue Jean Moulin
34420 Portiragnes
tél. : 04 67 90 84 31
fax : 04 67 90 87 00
www.ville-portiragnes.fr

Agde

Place Molière
34320 Agde
tél. : 04 67 94 29 68
fax : 04 67 94 03 50
ot.agde@wanadoo.fr

Narbonne

Place Roger Salengro
11100 Narbonne
tél. : 04 68 65 15 60
fax : 04 68 65 59 12
www.mairie-narbonne.fr

Port la Nouvelle

Place Paul Valéry
11210 Port la Nouvelle
tél. : 04 68 48 00 51
fax : 04 68 40 33 66
www.portlanouvelle.com

Aviron :

Narbonne

Canal de la Robine PK 10

Béziers

Rivière Orb

Agde

Rivière Hérault

A voir proche du canal...

Narbonne

Sa Cathédrale et ses vestiges romains, les étangs et l'île de Sainte Lucie au sud de Narbonne.

Agde

Ancienne colonie grecque (une des plus vieilles ville de France) et sa Cathédrale Saint-Etienne (XIIème siècle).

Béziers

La Cathédrale Saint-Nazaire, les Arènes, le musée des Beaux Arts.



Oppidum d'Ensérune

Site gallo-romain du haut duquel on aperçoit l'étang asséché de Montady.

Le lac de Jouarres

Près de Homps, un point de baignade et d'activités nautiques.

Ouvrages d'art : un peu d'histoire

Canal du Midi

Epanchoir de l'Argent Double	PK 140,5	1693
Pont-canal de Répudre	PK 159	1676
Pont Neuf du Somail	PK 165,5	XVII ^e siècle
Site du Somail	PK 166	XVII ^e siècle
Epanchoir des Patiasses	PK 168	fin XVII ^e siècle
Pont-canal de Cesse	PK 168	fin XVII ^e siècle début XVIII ^e siècle
Tunnel du Malpas	PK 199	XVII ^e siècle
Ecluses de Fonsérannes	PK 206	1681
Pente d'eau de Fonsérannes		1981
Pont-canal de Béziers	PK 208	1858
Pont du Libron	PK 225	XVII ^e siècle
Ecluse ronde d'Agde	PK 232	XVII ^e siècle
Canal de Jonction		
Site du Gailhousty	PK 5	XVIII ^e siècle
Canal de la Robine		
Pont des Marchands	PK 9,5	Antique



Passez... votre code de bonne conduite

La bonne conduite ce n'est pas que pour les bateaux ! La voie d'eau suscite un regain d'intérêt sans cesse croissant et de plus en plus d'usagers fréquentent le canal et ses berges pour des activités autres que la navigation. Sportives (vélo, rollers, course à pieds, ...), ludiques (promenade, découverte de la faune et de la flore, ...) et de détente

(pêche, lecture, ...). Il s'ensuit de plus en plus de conflits, souvent dus au manque de respect. Au delà des conséquences accidentelles qu'elles peuvent engendrer, ces situations nuisent à l'image du canal et de ceux qui en profitent. Le canal est et doit rester un lieu paisible à l'environnement préservé.



Vous êtes en bateau :

- respectez les règles de sécurité,
- respectez les autres bateaux,
- réduisez votre vitesse au croisement de pêcheurs à la ligne,
- veillez aux règles de courtoisie, notamment vis à vis des nombreux touristes et plaisanciers étrangers qui découvrent notre région,
- la navigation est limitée à 8km/heure. Au delà, la vague produite par votre bateau détruit les berges et déränge les lieux de vie de la faune et de la flore particulièrement riches sur le canal.

Vous êtes sur le chemin de halage :

A pied

- gardez votre droite,
- surveillez les enfants,
- faites attention aux cyclistes.

A vélo

- réduisez votre vitesse, le chemin de halage n'est pas une autoroute,
- faites attention aux piétons, aux autres cyclistes et surtout aux enfants,
- signalez votre arrivée.

voies navigables de France : des hommes et des femmes qui travaillent pour vous

Lors de votre croisière ou votre promenade, vous pouvez rencontrer ou croiser des véhicules et des agents des services de VNF (Voies navigables de France) ou des conseils généraux (gestionnaires des voies vertes). Il sont présents pour entretenir le canal et garantir les bonnes conditions de navigation et de circulation. Certains circulent à vélomoteur pour assurer, d'une écluse à une autre, le passage des bateaux.

Soyez vigilents et suivez leurs conseils, ils connaissent bien le canal et la voie d'eau.

La plupart des maisons éclusières sont occupées par des agents de VNF. Comme vous, ils ont droit au respect de leur lieu de vie et de travail.

Les sources du Canal du Midi...



Parcourant près de 76 km, le Système Alimentaire de la Montagne Noire est composé de deux rigoles (rigoles de la Montagne et de la Plaine), qui détournent les eaux de petites rivières et torrents, tels que l'Alzeau, la Bernassonne, le

Rieutort, le Lampy, le Laudot ou le Sor. A des endroits stratégiques, furent construits des réservoirs d'eau, qui régulent l'alimentation du canal. Ces barrages, au nombre de quatre sur la Montagne Noire, sont la Galaube, le Lampy,

les Cammazes, et le célèbre barrage de Saint-Ferréol. Ce dernier, construit sur un site remarquable, constitue un merveilleux plan d'eau autorisé à la baignade et aux sports nautiques.

Un peu d'histoire

Le Canal du Midi

Le biterrois Pierre Paul RIQUET, fermier général des gabelles (impôt sur le sel) de la Province de Languedoc, était âgé de cinquante ans lorsqu'il décida, sur le conseil de Monseigneur de Bourlemont, archevêque de Toulouse et ami, d'écrire à Colbert, le ministre des bâtiments de Louis XIV, pour lui exposer son projet de creusement de l'actuel Canal du Midi.

La réalisation de ce projet fut rendue possible grâce au génie de Pierre Paul RIQUET. Personne jusqu'à lui n'avait trouvé de solution au problème crucial de son alimentation en eau. La difficulté principale venait du fait que le

Canal Royal du Languedoc, comme il était appelé à l'époque, était un canal à bief de partage, c'est-à-dire qu'il franchit le seuil de partage des eaux des bassins hydrographiques de l'Océan Atlantique et de la Mer Méditerranée, situé à Naurouze à 189 mètres d'altitude.

RIQUET eut l'idée, aidé par Campmas, fontainier de Revel, de capter les eaux des ruisseaux de la Montagne Noire et de les conduire jusqu'à Naurouze par un système de rigoles et de bassins de provision. Après démonstration du système par le creusement d'une rigole d'expérimentation, les travaux commencèrent en 1667 et se terminèrent en 1681. 12 000

ouvriers ont été recrutés pour la réalisation de ce canal. Pierre-Paul RIQUET meurt en 1680; six mois avant l'ouverture de la navigation. Le canal a été aménagé au cours du temps en partie par Vauban qui apporta certaines modernisations comme, par exemple, la construction du pont-canal de Cesse.

Un siècle plus tard, il fut greffé une dérivation qui prendra le nom d'embranchement de la Nouvelle. Composée du Canal de la Robine et du Canal de Jonction cette dérivation relie le Canal du Midi au niveau de Sallèles d'Aude à Port La Nouvelle.

Le Canal de la Robine

Narbonne, établi sur un bras de l'Aude appelé la Robine de Narbonne depuis l'Antiquité, devait être le débouché méditerranéen du Canal Royal. Mais RIQUET, préférant la situation du Cap de Sète, détourna le tracé du Canal vers Béziers. La communauté de Narbonne, l'Archevêque à sa tête (il est aussi président des États du Languedoc), obtinrent du Roi en 1686 l'autorisation de réaliser un Canal qui établirait une liaison entre Narbonne et le Canal Royal.

Des travaux furent engagés pour mettre en état de navigation cette Robine qui assurait l'alimentation en eau de la ville grâce au barrage de Moussoulens sur l'Aude. Mais la réalisation de la seconde phase des travaux (établissement d'un Canal de Jonction entre la Robine et le Canal Royal) fut sans cesse ajournée à cause de conflits d'intérêts et du problème de l'alimentation en eau de la Jonction. Ce fut finalement sous la présidence d'Arthur Richard Dillon,

l'Archevêque de Narbonne, que la construction de la Jonction débuta en 1777 par la réalisation d'un nouveau réservoir d'eau dans la Montagne Noire : le Lampy. Entre 1787 et 1791, on exécuta les cinq kilomètres du Canal de Jonction et les ouvrages attenants, dont le remarquable épanchoir de Gailhousty. Treize écluses jalonnent le parcours, dessinées sur le modèle des écluses du Canal Royal, de l'embranchement du Canal de la Robine jusqu'au port de La Nouvelle.

Le Canal de Garonne

Complément de l'œuvre de RIQUET de Toulouse à Bordeaux.

L'exécution des canaux depuis les ports de Sète et de la Nouvelle jusqu'à Toulouse ne constituait qu'en partie sa pensée, qui était d'assurer une navigation régulière entre la Méditerranée et l'Océan. Les bateaux circulaient de Toulouse à Bordeaux par la Garonne; mais le régime variable et dangereux de ce fleuve ne permettait pas aux barques du Canal de Midi d'y participer. Les marchandises devaient être transbordées sur les bateaux à fond de faible calaison; quant aux marchandises venant de Bordeaux, elles ne remontaient à grands frais qu'à certaines époques de l'année.

La nécessité de prolonger le Canal du Languedoc vers Bordeaux avait été signalée par Vauban, en 1665; mais ce prolongement ne fut pas exécuté. Divers projets furent élaborés au XVIII^{ème} siècle, puis en 1804, mais ils restèrent sans effet. Enfin, en 1830, un nouveau projet fut dressé par les soins et aux frais d'une Compagnie qui fut déclarée concessionnaire par une loi du 22 avril 1832; mais cet organisme ne put remplir les obligations contractées sur le plan financier.

Le Gouvernement dut alors assurer lui-même le financement des travaux en affectant une allocation extraordinaire de 40 millions de francs. Les premiers travaux furent adjugés les 20 et 21 mai 1839, mais en 1844, les crédits étant épuisés, la demande de nouveaux crédits souleva devant les Chambres de vives discussions. La question fut posée de savoir s'il convenait de poursuivre la création d'un canal latéral à un fleuve dont on s'occupait par ailleurs d'améliorer la navigabilité et qui allait de surcroît, se trouver en concurrence avec une voie ferrée établie dans la même vallée. On alla même jusqu'à proposer de combler la partie du canal déjà creusée; et cette proposition ayant fait l'objet d'une enquête dans les départements intéressés, un grand nombre de communes s'y montrèrent favorables. Mieux inspirée que le public, l'Administration tint ferme et obtint finalement les crédits nécessaires pour mener les travaux à leur terme.

Une loi du 15 juillet 1852 autorisa la concession simultanée du chemin de fer de Bordeaux à Sète et du Canal Latéral à la Garonne. La concession fut accordée pour une durée de 99 ans par décret en 1852 à une compagnie dénommée

"Compagnie des Chemins de fer du Midi et du Canal Latéral à la Garonne".

Cet organisme, ayant mis à la suite d'une vive concurrence la Compagnie du Canal du Midi en difficulté, prit l'exploitation de ce canal en bail pour une durée de 40 ans par un contrat du 29 mai 1858. Cette situation anormale mettait aux mains de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi la maîtrise absolue des transports dans le Languedoc. En conséquence, une politique volontaire d'élévation des tarifs fut instaurée dans le but de valoriser le transport ferroviaire. Ce décret fut très vivement critiqué. A partir de 1898, le canal passa à nouveau sous le contrôle de l'Etat et le trafic de marchandises ne cessa de se développer.

Le Canal de Garonne a été ouvert à la navigation entre Toulouse, Montech et Montauban à la fin de 1844. Après quoi, il atteignit successivement Moissac en 1845, Agen en décembre 1849, la Baïse en 1852 et son terminus à Castets en Dordogne le 1^{er} avril 1856. Ces voies navigables sont aujourd'hui gérées par la Direction Interrégionale du Sud Ouest de VNF.

La signalisation sur les canaux

obligations



de s'arrêter sous certaines conditions



de ne pas dépasser la vitesse indiquée



de donner un signal sonore



d'observer une vigilance particulière



de se diriger vers le côté du chenal indiqué



de tenir le côté du chenal bâbord/tribord



Croiser le chenal vers bâbord/tribord



de prendre la direction indiquée

activités nautiques

interdiction / autorisation



embarcations sport et plaisance



bateaux motorisés



bateaux ni voiles ni moteur



planches à voile



ski nautique



navires à voiles



baignade



véhicules nautiques à moteur



bassin de vitesse

interdictions



de se stationner



de s'amarrer



d'ancrer



de virer



de créer des remous



de dépasser



de dépasser entre convois



de croiser et de dépasser



d'entrer dans un port ou une voie affluente



de passer sauf menues embarcations non motorisées



de passer mais préparez-vous à vous mettre en route

indications



aire de virage



câble électrique



barrage



bac



rencontre de voies affluentes



rencontre voie prioritaire



stationnement autorisé



ancrage autorisé



amarrage autorisé



fin d'interdiction



autorisation de passer



entrée



avec précaution

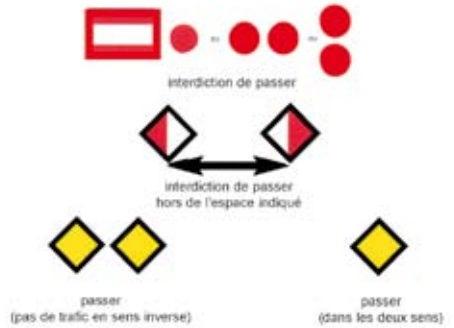
entrée port

restrictions



profondeur d'eau limitée hauteur libre limitée restrictions imposées chenal à 50 m de la rive restrictions imposées

ponts



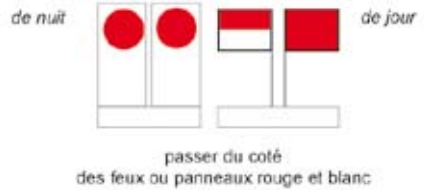
interdiction de passer
interdiction de passer hors de l'espace indiqué
passer (pas de trafic en sens inverse) passer (dans les deux sens)

recommandations

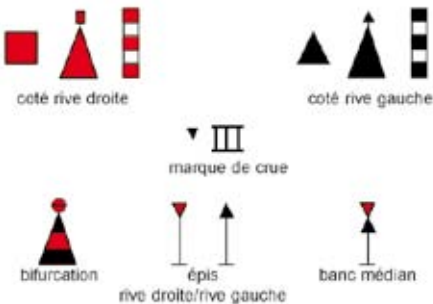


se tenir dans l'espace indiqué se diriger dans ce sens se diriger du feu fixe au feu rythmé

bateaux



balisage



signaux phoniques



...un établissement au service de la voie d'eau

Le Service de la Navigation du Sud-Ouest

Service déconcentré du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, il présente plusieurs spécificités : Il s'agit d'un service spécialisé de navigation dont l'activité s'exerce sur le grand bassin de navigation du Canal des Deux Mers, constitué du prestigieux Canal du Midi, classé au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, du Canal de Garonne, de leurs systèmes alimentaires mais également des parties fluviales de la Garonne, de la Dordogne et de l'Isle, ainsi que des sections de l'Orb et de l'Hérault.

Ce service est entièrement mis à disposition de l'établissement public à caractère industriel et commercial VNF, «Voies navigables de France». A ce titre, il est chargé de l'entretien, de l'exploitation, de la gestion et de la valorisation de la voie d'eau. Il assure également la police du domaine public

fluvial et la gestion d'un patrimoine constitué de :

- plus de **700 kms** de voie d'eau sur **3 régions, 8 départements et 263 communes ;**
- **400 ouvrages d'art** dont **2 barrages réservoirs** (St Ferréol et le Lampy), **2 pentes d'eau** (Fonseranes et Montech), **7 grands ponts-canal** et **145 écluses ;**
- **400 bâtiments** dont **320 maisons éclusières ;**
- **200 à 220 000 arbres** d'alignement.

Le service met en œuvre des programmes de restauration patrimoniaux et de modernisation de l'exploitation, ainsi que des opérations de valorisation économique grâce notamment aux financements négociés avec les collectivités territoriales.

Il doit garantir les meilleures conditions de navigation aux bateaux, et la sécurité des usagers en toute circonstance.

Il assure également la gestion hydraulique du système alimentaire du canal du Midi, dans



la Montagne Noire, devenu complexe par l'émergence au fil du temps d'usages nouveaux par rapport aux fonctions premières du canal (irrigation, eau potable).

Le service doit veiller à ce que tous les usages terrestres (promenades pédestres, cyclables, activités sportives, pêche,...) soient bien gérés dans un cadre réglementaire de conventionnement avec les collectivités ou les associations.

Enfin, il doit veiller au maintien du libre écoulement des eaux et à la sécurité de la navigation.

Les principaux enjeux

Au delà de l'enjeu fondamental du service à l'utilisateur, qui consiste avant tout à garantir des conditions optimales de navigation sur l'ensemble du canal, le service doit prendre en compte, les aspects patrimoniaux, environnementaux, d'aménagement et de développement local et de développement durable, avec des composantes partenariales et financières très importantes (avec la région, les départements et les communes). A cela s'ajoutent des enjeux qui concernent la sécurité des agents, des usagers et des ouvrages (barrages, inondations, risques de pollution...).

	pages
A	
Accompagnement (aux écluses)	7 10
Avis à la batellerie	4 11
B	
Bajoyer	7
C	
Certificat de capacité (Permis de conduire)	9
Chancre coloré	41
Chômages (travaux)	11
Courant traversier	7 23
D	
Déchets	6
Délai de prévenance	11
E	
Échelle de sécurité	7
Ecluse (schéma de fonctionnement)	6
Équipements (haltes et ports)	16 20 24 28 32
F	
Feux d'écluse automatisée	8
G	
Groupage des bateaux aux écluses	7
H	
Horaires de navigation	10
N	
Nolisé (bateau)	15
Navigation à la demande	10
Navigation libre	10
P	
Péage (vignette)	9
Perche (écluse automatisée)	8
Permis de conduire (certificat de capacité)	9
Ports et haltes	16 20 24 28 32
Priorité aux écluses	7
Pupitre de manoeuvre	8
R	
Règlement Général de Police	7
Règlement Particulier de Police	7
S	
Stationnement	5
T	
Tirant d'eau	10
Tirant d'air	10 15 19 23 27 31
V	
Vignette (péage)	9
Vitesse de navigation	5

A savoir...

Le chancre coloré,

une menace pour les platanes.

Le chancre coloré est une maladie provoquée par un champignon microscopique qui pénètre dans l'arbre par une blessure, même minuscule, et circule dans les vaisseaux de sève. Il asphyxie l'arbre irrémédiablement qui meurt dans les 2 ans.

Ce champignon ne s'attaque qu'aux platanes, et ne présente aucun risque pour l'homme.

Des interventions humaines, telles que l'élagage, l'abattage, les terrassements, etc. peuvent être à l'origine de la propagation de la maladie. L'eau et les racines contribuent aussi à une possible contamination. Tous ces facteurs entraînent donc un très grand risque tout au long du canal.

A ce jour, aucun traitement phytosanitaire existe : un arbre atteint doit être abattu, ainsi que ses plus proches voisins.

La maladie est apparue en 1945, lors du débarquement des troupes américaines à Marseille. Les caisses de munitions, fabriquées en bois de platane, étaient infectées. La maladie s'est propagée pendant des années en région PACA, puis les premiers cas sont apparus dans le Sud-Ouest, notamment sur des platanes d'alignements routiers dans l'Hérault en 2003.

En 2006, à Villedubert au sud de Carcassonne, le premier foyer est détecté sur le canal du midi. Par précaution, l'ensemble de l'alignement en rive droite a été abattu ; fin 2007, la rive gauche subit le même traitement.

Constitué de plus de 50% de platanes, le patrimoine arboré du canal est en danger. Pour éviter une contamination massive, respectez l'environnement, suivez toutes les recommandations et interdictions, notamment **NE PAS vous amarrer aux arbres (platanes et autres)**, car vous risqueriez de les blesser et de les exposer fortement à la maladie.

Nota : les informations fluviales et touristiques contenues dans le guide du plaisancier ne sont données qu'à titre indicatif.

A series of horizontal dashed lines for writing notes.

A series of horizontal dashed lines for writing.



**direction
interrégionale
du Sud-Ouest**
2, port
Saint-Étienne
31073 Toulouse
téléphone
05 61 36 24 24
télécopie
05 61 54 66 50
www.vnf.fr

édition Août 2007

**bureau de la
communication,
des archives
et de la documentation**

Crédits photos :
**VNF / DIRSO
Cheuva Lemaître**

Imprimerie
**CAPITOUOLS
Balma**